

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONSTRUCTEUR BOIS

⇒ Objectif de la formation

1. Cadre de travail

Le titulaire de ce diplôme travaille au sein d'une entreprise de charpente ou de construction bois. Il intervient lors de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments ou de locaux destinés :

- ✓ aux habitations (individuelles ou collectives)
- ✓ aux locaux professionnels (usines, bureaux)
- ✓ aux locaux recevant du public : écoles et lieux de formation, locaux sportifs et hospitaliers, lieux de cultes, de spectacles, etc.

En atelier, il scie, assemble et traite les différentes pièces des ouvrages (charpentes, poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis qu'il a réalisés. Sur le chantier, il pose les structures et les ossatures et installe les menuiseries et les fermetures extérieures. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe.

Il sait choisir les matériaux (bois ou dérivés), organiser le chantier (préparation des matériels, mise en sécurité du chantier, tri des déchets...) et les diverses étapes de son travail. Par ailleurs, il est à même d'évaluer et de contrôler la qualité de l'ouvrage qu'il a réalisé.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment dans l'acte de construire. Il peut notamment être en relation avec :

- ✓ des représentants des clients et du maître d'œuvre, des organismes de contrôle, etc.
- ✓ des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs.

Dans tous les cas, il interviendra selon les consignes et sous le contrôle d'une personne plus qualifiée.

2. Activités professionnelles

Le titulaire du CAP Constructeur Bois participe, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions :

- ✓ Fabrication,
 - > Contrôle et réception de l'existant du chantier
 - > Préparation du chantier
 - > Traçage des bois et composants
 - > Taillage, usinage
 - > Assemblage, montage et préfabrication en atelier
 - > Traitement des bois
- ✓ Logistique,
 - > Conditionnement, stockage, chargement et déchargement
- ✓ Mise en œuvre sur chantier.
 - > Installation du chantier
 - > Mise en sécurité du chantier
 - > Implantation et distribution
 - > Mise en œuvre des structures et ossatures
 - > Mise en œuvre des menuiseries et revêtements
 - > Suivi et contrôle qualité
 - > Désinstallation du chantier



Certaines de ces activités seront liées à des conditions restrictives. Les ouvrages que le CAP Constructeur bois peut mettre en œuvre sont : les charpentes, les ossatures verticales et horizontales, les revêtements extérieurs (bardages...) et intérieurs (parquets, lambris) et les escaliers.

⇒ Organisation de la formation

Durée de la formation :

- ✓ Cas général : 2 années de formation

Alternance :

- ✓ 26 semaines au Centre de Formation sur les deux ans : 13 semaines la première année et 13 semaines la seconde année

⇒ Conditions d'admission

L'accès à ce CAP par la voie de l'apprentissage est ouvert aux jeunes :

- ✓ de 16 à 25 ans, ou bien de 15 ans à la condition d'avoir au moins un niveau 3^{ème},
- ✓ quel que soit leur niveau de formation (à l'exception des jeunes de 15 ans qui doivent avoir un niveau 3^{ème})

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage de deux ans avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme, par le rendez-vous d'inscription à BTP CFA Vendée, et par le nombre de places disponibles au CFA.

⇒ Les moyens mis en œuvre

Le Centre a établi un contenu de formation pour développer les savoirs et les savoir-faire des jeunes afin de les adapter aux exigences de l'entreprise.

✓ **Formation Générale :**

Expression Française et Ouverture sur le Monde, Mathématiques Appliquées, Économie Familiale et Sociale.

✓ **Formation Professionnelle**

Technologie Professionnelle, prévention des accidents, dessin technique et d'art, lecture de plans, métré, exercices pratiques complémentaires, histoire de l'art, les styles.

✓ **Utilisation des Moyens d'Autoformation**

Centre de Ressources et d'Aide à la Formation, Salle Multimédia, Salle Informatique, Audiovisuel.

⇒ Les poursuites de formation

Le titulaire de ce CAP peut ensuite :

- ✓ soit préparer un autre CAP du secteur dont la durée sera réduite d'un an. Par exemple à BTP CFA Vendée
 - > le CAP Menuisier Installateur en 1 an
 - > le CAP Menuisier Fabricant en 1 an
 - > le CAP Ébéniste en 2 ans
 - > le CAP Charpentier en 1 an
- ✓ soit poursuivre sa formation sur un niveau supérieur
 - > en BP Menuisier en 2 ans à BTP CFA Vendée
 - > en Bac Pro Aménagement finition en intégrant directement la 2^{ème} année à BTP CFA Vendée

